



**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 MAI 2016**

PRESENTS : Michel CHEYMOL - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Nicole GUILLOMET - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry de LAMARLIERE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON -Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Delphine PHLIX -Daniel SIODLAK

ABSENTS EXCUSES : Serge BOULADE - Philippe DIEUMEGARD - Bernard GARSON - Jérôme DUCHALET - Damien PEYNET

POUVOIR : Bernard GARSON à Mohammed KEMIH - Damien PEYNET à Delphine PHLIX

A été nommé secrétaire de séance Gérard CIOFOLO

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2016**

Modification de la délibération n° 20160421-022 – rectification de l’intitulé de l’association : Amicale Laïque de Vaux remplacé par Amicale Laïque de Vallon-en-Sully.

Prenant en compte cette rectification, le procès-verbal est adopté.

**Délibération n° 20160421 - 022**

**Objet : Subventions aux associations : VAT, autres**

Demande de subventions des associations suivantes :

- VAT (Vallon Arts et Traditions) ;
- SMAT VL DE CHER ;
- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- Amicale Laïque de Vallon-en-Sully ;
- Ecole de musique E.M.A ;
- VAL DE CHER SOLIDAIRE ;
- Comité de jumelage MALI ;
- Les Amis du Musée du Canal de Berry ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**PRÉCISE** les conditions d’octroi des subventions pour 2016.

**Liste des subventions versées**

Article	Subventions	N°	Tiers	Nature juridique	Budget précédent	Proposition	Objet
657351	subvention	1	DIVERS	Association	1 000,00	0,00	
657358	subvention	1	SMAT VAL DE CHER	Société	2 500,00	2 500,00	
65738	subvention	1	COLLEGE ALAIN FOURN	Collectivité territoriale / EP	900,00	0,00	
6574	subvention	1	AMICALE LAIQUE DE VA	Association	750,00	750,00	
6574	subvention	1	ASSOC UNI SPORT VAL	Association	0,00	0,00	
6574	subvention spectacle	1	ASSOCIATION ALBATRO	Association	0,00	0,00	
6574	subvention	1	ASSOCIATION ECOLE D	Association	10 000,00	10 000,00	
6574	subvention	1	ASSOCIATION VAL DE C	Association	800,00	800,00	
6574	subvention	1	CENTRE SOCIAL RURAL	CAM ou caisse appliquant	3 300,00	0,00	
6574	subvention	1	COMITE DE JUMELAGE /	Association	1 500,00	1 500,00	
6574	subvention	1	COMITE DES FETES DE	Association	0,00	0,00	
6574	subvention	1	COMITE EXPANSION E	Société	300,00	300,00	
6574	subvention	1	DIVERS	Association	98 160,00	15 650,00	
6574	subventions	1	E.M.A VAL DE CHER	Association	0,00	0,00	
6574	subvention	1	LES AMIS DU MUSEE D	Association	1 000,00	3 000,00	
6574	subvention	1	UNION SPORTIVE VALL	Association	500,00	500,00	
6574	subvention	1	VALLON ARTS ET TRAD	Association	0,00	0,00	

- SMAT VAL DE CHER ;
- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- Amicale Laïque de Vallon-en-Sully ;
- Ecole de musique E.M.A ;
- VAL DE CHER SOLIDAIRE ;
- Comité de jumelage MALI ;
- Les Amis du Musée du Canal de Berry ;

**REFUSE** d'accorder la subvention pour l'association VAT.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2016 à l'unanimité.

**Délibération n° 20160526 – 001**

**Objet : Tarifs du Festival Remp'Arts 2016**

La Commission Tourisme propose les tarifs suivants :

Pour tous les spectacles au prix de :

- **8,00 € plein tarif**
- **4,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi) sur présentation d'un justificatif
- **Gratuit** (-12 ans / bénéficiaires des minimas sociaux)

**Sauf** pour le spectacle **Sons et Lumières** à Reugny **le 16 juillet 2016**

- **10,00 € plein tarif**
- **5,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi) sur présentation d'un justificatif
- **Gratuit** (-12 ans / bénéficiaires des minimas sociaux)

**Sauf** pour le spectacle théâtrale **Cie Passenbleu** à Vaux, **le 26 juin 2016**

- **9,00 € plein tarif** dont 1,00 € reversé à l'Association de sauvegarde du patrimoine de Vaux et notamment pour le Pont Canal.
- **4,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi)

Pour tout billet Plein Tarif acheté donne droit au Tarif Réduit pour le spectacle suivant (sur présentation du billet PT).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**DÉCIDE** de retenir les tarifs suivants pour l'édition 2016 du Festival Remp' Arts :

Pour tous les spectacles au prix de :

- **8,00 € plein tarif**
- **4,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi / personnes en situation de handicap) sur présentation d'un justificatif
- **Gratuit** (-12 ans / bénéficiaires des minimas sociaux)

**Sauf** pour le spectacle **Sons et Lumières** à Reugny **le 16 juillet 2016**

- **10,00 € plein tarif**
- **5,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi / personnes en situation de handicap) sur présentation d'un justificatif
- **Gratuit** (-12 ans / bénéficiaires des minimas sociaux)

**Sauf** pour le spectacle théâtrale **Cie Passenbleu** à Vaux, **le 26 juin 2016**

- **9,00 € plein tarif** dont 1,00 € reversé à l'Association de sauvegarde du patrimoine de Vaux et notamment pour le Pont Canal.
- **4,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi / personnes en situation de handicap)

Pour tout billet Plein Tarif acheté donne droit au Tarif Réduit pour le spectacle suivant (sur présentation du billet PT).

## Délibération n° 20160526 – 002

<b>Objet : Clôture de la régie navigation</b>
---

Afin de faciliter le paiement de la navigation sur le site de la machine fixe à Vallon-en-Sully et d'offrir la possibilité de paiement par carte bleu (aujourd'hui seuls sont acceptés les chèques et les espèces), la solution envisagée par la commission Tourisme est de réunir la régie musée et la régie navigation des deux sites (Vallon-en-Sully et Magnette).

Pour ce faire, deux étapes techniques et administratives à réaliser : d'une part, il faut clôturer la régie navigation sur le site de Vallon-en-Sully et ensuite modifier la régie musée (pour intégrer les 6 bateaux et les 2 pédalos).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire, portant délégation de compétence en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 7, autorisant le Président à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaire,

**DÉCIDE** de supprimer la régie de recettes suivante :

- La régie navigation

A compter du 31 mai 2016,

**DONNE POUVOIR** au Président pour signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

## Délibération n° 20160526 - 003

<b>Objet : Modification de la régie musée</b>
---

Pour pouvoir clôturer la régie des bateaux sur les 2 sites (Vallon-en-Sully et Magnette), il est nécessaire de modifier également la régie musée pour pouvoir intégrer les 6 bateaux et les 2 pédalos sur une régie uniquement pour les 2 sites au lieu de 3 régies différentes.

De ce fait, il est demandé aux élus communautaire d'acter un avenant à la régie de recettes musée afin d'inclure les recettes de la navigation.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**DÉCIDE** de prendre un **avenant n° 5** à la régie de recettes suivante :

- La régie musée

Cet avenant permettra d'inclure les recettes de navigation des bateaux et des pédalos.

A compter du 31 mai 2016,

**DONNE POUVOIR** au Président pour signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

#### Délibération n° 20160526 - 004

**Objet : Election d'un représentant au CSR du Pays de Tronçais Val de Cher**

Il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes du Val de Cher au sein du conseil d'administration du Centre Social du Pays de Tronçais et du Val de Cher.

La Commission petite enfance – enfance – jeunesse propose M<sup>me</sup> Lisette BUISSON, titulaire et M. Christophe GABORIT, suppléant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**DÉSIGNE** M<sup>me</sup> Lisette BUISSON, représentante de la Communauté de Communes du Val de Cher au conseil d'administration du CSR du Pays de Tronçais et du Val de Cher et M. Christophe GABORIT, suppléant.

#### Délibération n° 20160526 - 005

**Objet : Modification des statuts du SICTOM de la région Montluçonnaise**

Par courrier du 15 avril 2016, le Président du SMIRTOM du Val de Cher a fait savoir le projet d'adhésion (article 5711-4 du CGCT combiné avec l'article 5211-18 du CGCT) du syndicat au SICTOM de la région montluçonnaise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'adhésion (article 5711-4 du CGCT combiné avec l'article 5211-18 du CGCT) du SMIRTOM du Val de Cher au syndicat au SICTOM de la région montluçonnaise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Délibération n° 20160526 - 006**

**Objet : Admission en non-valeur**

La Trésorerie de Hérisson a fait part de factures impayées au titre de la REOM sur la commune déléguée de Louroux-Hodement.

Pour ces deux créanciers, nous avons reçu la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif avec effacement des dettes.

Il est proposé aux élus communautaires l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

Pour l'exercice 2010 :

- **Titre n° 230 / rôle 1 : 56,10 €**

Pour l'exercice 2011 :

- **Titre n° 230 / rôle 1 : 224,40 €**

Pour ces titres, le comptable invoque la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif avec effacement des dettes.

Le montant total des titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal qui s'élève ainsi à 280,50 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**DONNE un AVIS FAVORABLE** à l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

**EMET** un mandat au compte 6542 au nom de la Trésorerie de Hérisson.

**Délibération n° 20160526 - 007**

**Objet : Création des postes au Centre de Loisirs à Vaux pour l'été 2016**

La Commission petite enfance – enfance – jeunesse a finalisé l'organisation des centres aérés pour l'été 2016.

Pour ce qui concerne le centre de loisirs à Vaux : les animateurs seront recrutés sur la base de CEE (Contrat d'Engagement Educatif) et la personne en charge du ménage et de l'accompagnement des repas.

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire de créer les postes pour assurer le centre de loisirs pour l'été 2016.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à créer les postes pour assurer l'animation au centre de loisirs :

- CEE de 5 à 7 selon les effectifs (après les inscriptions) ;
- Un contrat d'accroissement temporaire d'activité de 35 heures pendant 2 mois.

**Questions diverses :**

M. CIOFOLO a évoqué le sujet sur l'évolution de l'Intercommunalité et le projet de transfert de la compétence Tourisme.

**Prochaines réunions :**

- **Dimanche 29 mai 2016** : l'Europe en fête au Canal de Berry à partir de 11h.
- **Jeudi 09 juin 2016** : Conseil Communautaire à 20h00 à Vallon-en-Sully.
- **Mardi 07 juin 2016** : Commission Développement Local à 19h00 à Magnette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 40.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,